

## Compte Rendu de l'audio-conférence du 30/10/2020 – DDFIP42

### Situation sanitaire liée au Covid-19 :

Au regard de la situation sanitaire, un nouveau re-confinement a été décidé. Les services continuent de fonctionner normalement. Cette fois-ci, il n'y a pas de plan de continuité d'activité.

Concernant l'accueil, la réception du public se fera sur rendez-vous et les sites resteront ouverts au public. Des vacataires et des services civiques seront recrutés pour filtrer l'accès aux services.

Pour les agents en santé fragile, ils sont positionnés soit en télétravail, soit en ASA si leur fonction ne permet pas le télétravail, y compris pour les cadres. Si un agent en santé fragile souhaite malgré tout se rendre sur son lieu d'activité ponctuellement, il doit en faire la demande par écrit à l'appui d'un certificat médical du médecin traitant ou à défaut du médecin de prévention.

Les agents dont le statut étaient en santé fragile au mois de mars demeurent au statut santé fragile sans nouvelle démarche de leur part.

Pour les agents équipés en télétravail, le télétravail peut s'effectuer sur 5 jours.

Pour les agents nomades, l'activité continue normalement en respectant les gestes barrières et en privilégiant le travail à distance.

La restauration collective va rester ouverte.

Pour les déplacements domicile travail, une attestation de déplacement dérogatoire doit vous être fournie par votre chef de service, même si le DG a indiqué que la carte professionnelle devrait suffire.

### Télétravail

Un recensement a été effectué par la direction. Environ 70 à 75 personnes devraient être équipées soit de portable soit de « tiny ». Par ordre de priorité, d'abord les agents en santé fragile puis les agents prenant les transports en commun puis les agents partageant un bureau.

La CID devrait commencer le déploiement mais son effectif est restreint suite à la pandémie et cela devrait prendre un peu de temps.

### Formation

Toutes les formations sont suspendues pour le moment.

### Vigipirates

Pas de nouvelles consignes si ce n'est un changement de logo.

***Votre Section CFTC-DGFIIP vous le rappelle : respecter les règles sanitaires, de distanciation et les gestes barrières, c'est vous protéger en protégeant les autres.***

***N'hésitez pas à prendre contact avec nous en cas de besoin.***

*Section Locale CFTC Finances Publiques*

*La Secrétaire Départementale*

*Maryline LACPATIA*

DDFIP de La Loire

11, rue Mi-Carême – 42007 Saint-Etienne Cedex 1

Tel : 04 77 47 85 54

[maryline.lacpatia@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:maryline.lacpatia@dgfip.finances.gouv.fr)